

CPE les Pilotes de l'Avenir

CALENDRIER DE PAIEMENTS DES FRAIS DE GARDE 2022-2023

Voici le tableau pour la perception des frais de garde. Les montants inscrits représentent les coûts d'un enfant qui fréquente de service de garde 5 jours par semaine, ceux-ci sont ajustés pour les temps-partiel.

Nous privilégions **les paiements préautorisés** mensuels.

Pour ce qui est des sorties ou autres frais qui pourraient vous être facturés, une facture vous sera envoyée par courriel. Le montant sera prélevé dans les jours suivants. Un état de compte vous sera fourni sur demande.

Dates	Montants par mois / enfant	Nombre de jours dans le mois
11 août 2022	200.10 \$	23
15 septembre 2022	191.40 \$	22
13 octobre 2022	182.70 \$	21
10 novembre 2022	191.40 \$	22
15 décembre 2022	191.40 \$	22
12 janvier 2023	191.40 \$ *	22
9 février 2023	174.00 \$ *	20
16 mars 2023	200.10 \$ *	23
13 avril 2023	174.00 \$ *	20
11 mai 2023	200.10 \$ *	23
15 juin 2023	191.40 \$ *	22
14 juillet 2023	182.70 \$ *	21
11 août 2023	200.10 \$ *	23

* L'article 5 du Règlement sur la contribution réduite (RCR) prévoit que le montant pour la contribution réduite est indexé au 1^{er} janvier de chaque année.